



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

INAO

Question écrite n° 63310

Texte de la question

M Paul Lombard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et du développement rural sur le fonctionnement de l'Institut national des appellations d'origine (INAO). Le Parlement a voté à l'unanimité en juillet 1990 une loi étendant les compétences de l'institut à tous les produits agricoles et agro-alimentaires. Or ces nouvelles missions nécessitent et imposent des moyens financiers et humains supplémentaires, compte tenu de l'importance et de l'enjeu de la mission de l'Institut national des appellations d'origine au niveau de la politique agricole nationale. Il s'avère que sur les 130 nouveaux emplois indispensables, seuls 36 ont été créés en 1991, 6 l'ont été en 1992 et seulement 4 sont prévus en 1993. Ainsi, il manque 84 emplois pour permettre à l'Institut national des appellations d'origine d'accomplir ses missions si importantes pour le devenir de notre agriculture. C'est pourquoi il lui demande quelles dispositions il compte prendre afin de combler le déficit de 84 emplois de cet organisme.

Texte de la réponse

Reponse. - La loi du 2 juillet 1990 a élargi le champ des compétences de l'Institut national des appellations d'origine (INAO) qui, pour y faire face, a bénéficié depuis d'une augmentation sensible de son budget de fonctionnement. L'ajustement des moyens de l'INAO à ses nouvelles missions constitue en effet une haute priorité liée à l'importance de la valorisation des produits d'appellation d'origine dans le contexte difficile que connaît l'agriculture. Les budgets 1991 et 1992 ont ainsi permis de renforcer les effectifs de l'institut, grâce à la création de quarante-deux postes nouveaux et à la transformation de six postes existants. Pour 1993, le projet de budget prévoyait initialement la création de quatre postes nouveaux. La nécessité d'accentuer cet effort a été largement évoquée à l'occasion de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale. Le ministère de l'agriculture et du développement rural a donc décidé, répondant ainsi à la préoccupation de l'honorable parlementaire, d'augmenter la subvention d'exploitation de l'institut de quatre millions de francs, ce qui autorisera notamment quatre créations de postes supplémentaires et six transformations de postes de secrétaire en rédacteur-secrétaire. Ces mesures supplémentaires permettront à l'INAO de mieux répondre à ses missions nouvelles et cette démarche sera poursuivie lors des prochains exercices budgétaires.

Données clés

Auteur : [M. Lombard Paul](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63310

Rubrique : Vin et viticulture

Ministère interrogé : agriculture et développement rural

Ministère attributaire : agriculture et développement rural

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4859